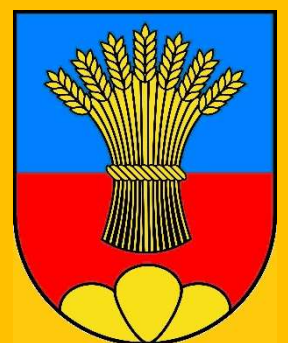


COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

*Ordonnance concernant les tarifs
des inhumations des
cimetières communaux*

(état au 1^{er} janvier 2026)



Ordonnance concernant les tarifs des inhumations dans les cimetières communaux

Conformément à l'art. 32 du Règlement des cimetières du 1^{er} décembre 2015, le Conseil communal édicte l'ordonnance suivante concernant les tarifs des inhumations dans les cimetières communaux :

Tarif

Art. premier

	Défunts domiciliés dans la commune mixte de Plateau de Diesse	Défunts externes	Enfants
Inhumation	CHF 800.00	CHF 1'200.00	Gratuit
Dépôts des cendres	CHF 260.00	CHF 480.00	Gratuit
Tombe du souvenir	CHF 100.00	CHF 150.00	Gratuit
Plaquette	CHF 50.00	CHF 50.00	Gratuit

Ainsi décidé par le Conseil communal, dans sa séance du 18 août 2025.

Au nom du Conseil communal

La Maire

Le Secrétaire

Catherine Favre Alves

Daniel Hanser